

PACICC

Société d'indemnisation  
en matière d'assurances IARD



PACICC

NOUS PROTÉGEONS LES CONSOMMATEURS  
D'ASSURANCE DEPUIS 1989



Pour la protection des consommateurs en cas  
d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation,  
automobile ou commerciale

2018

Rapport annuel

## **Mission de la PACICC**

*La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (PACICC) a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.*

*Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.*

## **Principes de la PACICC**

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la PACICC puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La PACICC doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la PACICC.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la PACICC.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

## Principales réalisations de 2018

- Étroite collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC) en vue d'alimenter la réflexion de Finances Canada sur les mesures à prendre pour limiter les risques systémiques qu'un séisme catastrophique pourrait faire peser sur les assureurs IARD à charte fédérale. Il s'agit d'un dossier toujours actif. Une solution possible pourrait prendre la forme d'une autorisation d'emprunt au gouvernement fédéral pour que la PACICC puisse fournir des liquidités à ses assureurs membres en difficulté advenant un séisme extrême.
- Collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à la révision de son *Guide d'intervention auprès des sociétés d'assurances multirisques fédérales*. Ce document officialise le rôle du BSIF et celui de la PACICC advenant la nécessité d'intervenir auprès d'une société d'assurance en difficulté et de protéger les titulaires de police. Un accord a déjà été signé avec l'Autorité des marchés financiers (AMF), et les discussions en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'Alberta et la Colombie-Britannique progressent. Ces ententes permettront à la PACICC d'être avisée plus tôt quand un assureur membre éprouve des ennuis financiers.
- Collaboration avec les liquidateurs pour clore les dossiers de faillite de tous les assureurs pour lesquels la PACICC avait dû prélever des cotisations auprès de ses membres. Toutes les demandes d'indemnité admissibles ont été réglées. Toutes les primes admissibles payées d'avance aux assureurs défaillants ont été remboursées aux consommateurs. Plus de 21 millions de dollars de dividendes de liquidation ont été remis aux assureurs membres.
- Sondage auprès des assureurs membres visant à mesurer la proportion des sinistres en voie de règlement qui seraient couverts par la PACICC et à évaluer l'incidence d'éventuels changements aux plafonds d'indemnisation.

### Table des matières

Message du président du conseil . . . . .	3	Conseil d'administration de la PACICC . . .	32
Message du président et directeur général . . . . .	6	Personnel et coordonnées de la PACICC. . . . .	33
Contexte opérationnel . . . . .	9	Organismes de réglementation des assurances au Canada . . . . .	34
Rapport sur la gestion du risque . . . . .	15	Liste bilingue des sociétés membres de la PACICC . . . . .	36
États financiers . . . . .	20		

- Collaboration avec des consultants externes pour trouver un successeur à Paul Kovacs, président-directeur général de la PACICC, qui a pris sa retraite au début de février 2019 après 15 années d'illustres services au sein de la Société.
- Examen des pratiques de gouvernance de la PACICC pour savoir si elles sont conformes aux pratiques exemplaires au sein de l'industrie. Cet examen a débouché sur un projet de révision du Règlement de la PACICC. Les organismes provinciaux de réglementation des assurances étudient actuellement les modifications proposées. Les assureurs membres devraient être invités à se prononcer sur ces modifications à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société, en avril.
- Publication de *Lessons learned from the failure of HIH Insurance Limited*, le douzième titre de la collection La faillite chez les assureurs, et distribution aux membres et à d'autres parties prenantes.
- Cinquième année complète de programmation du Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD, qui incluait trois rencontres de réseautage et trois webinaires consacrés à des enjeux actuels et émergents. Le Forum compte plus de 500 membres parmi les professionnels de la gestion des risques du secteur des assurances IARD, y compris un contact principal au sein de chaque assureur membre de la PACICC.



LA DERNIÈRE ANNÉE A ÉTÉ MARQUANTE pour la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (PACICC). La liquidation de l'actif d'une société d'assurance est souvent longue. Or, toutes les insolvabilités qui ont contraint la Société à prélever des cotisations auprès de ses membres au fil des ans sont maintenant réglées. Toutes les demandes d'indemnité admissibles et toutes les demandes de remboursement de primes non acquises rattachées à ces liquidations ont été payées. Les registres comptables de ces faillites montrent que la PACICC a prélevé 68 millions de dollars en cotisations auprès de ses assureurs membres pour disposer des liquidités nécessaires. Les liquidateurs ont déboursé plus de 121 millions de dollars pour le règlement des demandes d'indemnité et le remboursement des primes. Au total, les remboursements de la PACICC à ses assureurs membres dans le cadre de ces dossiers ont totalisé 57 millions de dollars.

En 2018, la rentabilité a décliné au sein de l'industrie. Au cours des neuf premiers mois de l'année, les assureurs IARD canadiens ont en effet déclaré des bénéfices inférieurs à ceux de la même période en 2017. Dans l'ensemble, le rendement des capitaux propres au cours des trois premiers trimestres de 2018 s'est chiffré à 5,2 %.

« **Toutes les demandes d'indemnité admissibles et toutes les demandes de remboursement de primes non acquises rattachées à ces liquidations ont été payées.** »

Cela représente un recul de 1,8 % par rapport au rendement des capitaux propres de 7,0 % déclaré un an plus tôt. Cette baisse de rentabilité est imputable à un bond de 10 % du coût des sinistres. Fait important pour les assureurs, le coût des sinistres sur les marchés canadiens de l'assurance automobile est en hausse. Le rapport des sinistres aux primes sur le marché de l'assurance automobile en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Alberta atteint des niveaux à peine viables.

Comme on pouvait s'y attendre, il y a des écarts de rentabilité parmi les 175 assureurs qui ont communiqué leurs résultats financiers. Plus d'une cinquantaine de membres de la PACICC ont en effet déclaré un résultat net négatif pour les neuf premiers mois de 2018. Ces assureurs comptent pour le tiers des primes émises aux consommateurs. La grande différence entre les assureurs qui ont déclaré des pertes et ceux qui ont déclaré des bénéfices réside dans le coût des sinistres, qui a bondi de 17 % chez les premiers contre seulement 9 % chez les seconds. Une rentabilité soutenue étant un élément crucial du maintien de la solvabilité des assureurs, la PACICC continue de surveiller activement la profitabilité de ses assureurs membres.

L'année écoulée a été fructueuse pour la PACICC à plusieurs égards :

- Elle a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC) à appuyer Finances Canada dans sa réflexion sur les mesures à prendre pour limiter les risques systémiques qu'un séisme catastrophique pourrait faire peser sur les assureurs IARD. Ces discussions visent à éviter une insuffisance de liquidités pour les assureurs membres en difficulté dans l'éventualité d'un tremblement de terre extrême. Une solution efficace à ce problème aurait pour effet de renforcer l'industrie canadienne des assurances IARD et d'en améliorer la stabilité financière.

- La PACICC a continué à promouvoir la modernisation de la *Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR)*, qui régit la liquidation des banques et des sociétés d'assurance en faillite. Bien que, à proprement parler, la modernisation de la LLR ne s'inscrive pas dans la réévaluation de la *Loi sur les banques* et de la *Loi*

*sur les sociétés d'assurances* du Canada, son inclusion dans la réévaluation législative en cours se justifie compte tenu de son rôle comme mécanisme de résolution des défaillances des banques et des sociétés d'assurance.

- La PACICC a publié *Lessons learned from the failure of HIH Insurance Limited*, le douzième titre de sa collection de travaux de recherche La faillite chez les assureurs. Cette étude porte sur la faillite soudaine et troublante, en 2001, du deuxième assureur IARD en importance en Australie.

- Chapeauté par la PACICC, le Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD a clos avec succès sa cinquième année complète d'activité. Le Forum réunit un réseau de plus de 500 professionnels du risque issus de l'industrie – chefs de la direction, présidents et agents principaux, directeurs de la gestion des risques, directeurs financiers et autres cadres financiers supérieurs de sociétés membres de la PACICC. L'an dernier, un programme bien rempli de rencontres, de conférences par des experts et de webinaires sur les risques émergents a été proposé aux participants. Le Forum poursuivra ses activités en 2019 avec un solide programme d'activités.
- Au cours de l'année, la PACICC a procédé à un examen en profondeur de ses pratiques de gouvernance, et son conseil d'administration a approuvé plusieurs modifications importantes.

« **Au cours de toutes ces années..., j'ai eu le privilège de travailler avec l'équipe de grande qualité que forment les administrateurs et le personnel de la PACICC.** »

---

Ceci est mon dernier rapport à titre de président du conseil d'administration de la PACICC. J'occupe ce poste depuis quatre ans et j'ai été membre du conseil pendant quatorze ans – ce qui dépasse sans nul doute la durée de mandat généralement recommandée par les spécialistes en gouvernance d'entreprise. Au cours de toutes ces années, où la Société est devenue beaucoup plus apte à s'acquitter pleinement de sa mission, j'ai eu le privilège de travailler avec l'équipe de grande qualité que forment les administrateurs et le personnel de la PACICC. Je suppose que ce n'est pas un hasard si la mission de la PACICC – protéger les consommateurs contre les pertes financières excessives en cas de faillite d'un assureur membre – est similaire à l'objectif du Département des Assurances (l'ancêtre du Bureau du surintendant des institutions financières), où j'ai travaillé à ma sortie de l'université en 1966!

Comme je quitte le conseil d'administration de la PACICC, je tiens à exprimer ma gratitude à mes anciens collègues administrateurs pour leurs conseils, leur expertise et les services rendus au fil des ans. Je remercie Paul Kovacs pour son leadership et ses nombreux succès au poste de président-directeur général de la PACICC, qu'il a occupé pendant plus de 15 ans, et je lui souhaite un avenir rempli de bonheur. Je souhaite la bienvenue à Alister Campbell, qui lui succédera à ce poste, et je lui offre mes meilleurs vœux de succès à la tête de la Société. Je suis persuadé que, forte du solide leadership exercé par les membres de son conseil d'administration et de son personnel, la PACICC deviendra de plus en plus apte à protéger les consommateurs canadiens d'assurance. 🇨🇦



C'EST AVEC GRAND PLAISIR QUE JE PRENDS la direction de la Société d'indemnisation en assurances IARD (PACICC) à un moment charnière de son histoire. Nous célébrerons le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Société en mai après avoir remis les compteurs à zéro : il n'y a aucune demande d'indemnité en suspens ou non réglée, ni aucune source de préoccupation ou plainte non résolue à la suite de la résolution de l'insolvabilité d'une douzaine d'assureurs membres depuis la fondation de la PACICC. Nous abordons toutefois cet anniversaire conscients qu'il nous faut repenser et actualiser des éléments fondamentaux de notre modèle organisationnel pour être en mesure de nous acquitter de notre mandat dans un marché de l'assurance en constante mutation.

Pour la période de 2019 à 2021, le nouveau plan stratégique de la PACICC insiste sur deux grandes priorités. En 2019, nous nous emploierons à réévaluer la couverture et les indemnités accordées par la PACICC. En 2020, la PACICC examinera différentes options de liquidation et d'autres modes de résolution. Pour 2021, différentes priorités s'offrent à la PACICC, et le nouveau conseil d'administration les examinera sous peu. En établissant ses priorités, le conseil devra absolument tenir compte de la nécessité, d'une part, de préparer la Société à faire face à la faillite d'une ou de plusieurs grandes sociétés d'assurance qui auraient fondamentalement sous-estimé le risque associé à une catastrophe naturelle majeure et, d'autre part, de trouver une solution pour financer adéquatement les résolutions en pareil contexte.

**« ... la PACICC reste résolue à protéger les intérêts des consommateurs et à réduire au minimum les coûts engendrés par ces insolvabilités. »**

Reconnaissant que les assureurs ne sont pas à l'abri d'une faillite et que, quoique rarement, des faillites surviennent, la PACICC reste résolue à protéger les intérêts des consommateurs et à réduire au minimum les coûts engendrés par ces insolvabilités. Notre objectif demeure : maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD en offrant une protection financière aux titulaires de police.

### **Examen de la couverture et des indemnités accordées par la PACICC**

Pour 2019, la PACICC s'est fixé comme priorité de réévaluer toute la gamme de couvertures et d'indemnités qu'elle accorde. La dernière réévaluation de ce genre remonte à 2006. Les assureurs membres de la Société, les consommateurs d'assurance, les organismes de réglementation et les liquidateurs seront parmi les parties prenantes consultées. La PACICC a procédé à une analyse comparative

---

des pratiques exemplaires d'autres fonds de garantie au sein de l'industrie de l'assurance. Les résultats de cette analyse éclaireront cette année notre réévaluation de la couverture et des indemnités. Celle-ci portera avant tout sur trois questions :

**1. *Quels seraient les plafonds appropriés s'appliquant aux indemnités versées par la PACICC?***

Les plafonds actuels ont été établis en 1989. En tenant strictement compte de l'inflation, la valeur des plafonds d'indemnisation de la PACICC en assurance automobile, en assurance des entreprises et en assurance des propriétaires occupants s'est érodée au fil du temps. Pour obtenir une protection équivalente à la limite d'indemnisation de 250 000 \$ établie en 1989 pour l'assurance automobile, l'assurance des propriétaires occupants et l'assurance des entreprises, celle-ci devrait être de 429 697 \$ en dollars canadiens de 2018. La PACICC a également comparé les limites canadiennes à ce qui se fait à l'étranger. Aux États-Unis, par exemple, la National Association of Insurance Commissions dispose d'une loi type qui fixe un plafond de 500 000 \$ US pour les titulaires d'une police d'assurance automobile, d'assurance des propriétaires occupants ou d'assurance des entreprises.

**2. *La PACICC devrait-elle modifier les types de polices couvertes ou en exclure certaines?***

Les catégories de polices d'assurance couvertes par la PACICC sont définies dans la partie B de l'annexe A de son Plan de fonctionnement. La partie C présente les exclusions dans chaque catégorie. Les exclusions importantes actuelles incluent, par exemple, l'assurance automobile au Manitoba et en Saskatchewan ainsi que des assurances spécialisées comme l'assurance caution, l'assurance contre les détournements, l'assurance maritime et l'assurance aviation. La PACICC consultera ses sociétés membres, les courtiers d'assurance et les organismes de réglementation afin de déterminer si des modifications doivent être apportées aux catégories de polices couvertes et, le cas échéant, quelles inclusions et exclusions seraient appropriées.

**3. *La PACICC devrait-elle modifier la couverture des grandes entreprises?***

La PACICC protège tous les titulaires d'une police d'assurance des entreprises jusqu'à concurrence des plafonds d'indemnisation établis. Certains fonds de garantie étrangers ont décidé de se concentrer sur la protection des propriétaires de petites entreprises. La PACICC a créé un groupe de travail composé d'assureurs membres qui réalisent des affaires principalement en assurance des entreprises afin de déterminer quels plafonds de couverture pourraient s'appliquer aux grandes entreprises assurées.

## Liquidation et autres options de résolution

En 2020, la PACICC s'attaquera en priorité aux écarts entre les pouvoirs réels et les pouvoirs recommandés des autorités de résolution du secteur canadien des assurances IARD. Ses travaux porteront sur les recommandations formulées à ce propos par les décideurs, comme le Conseil de stabilité financière et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance.

Depuis la crise financière mondiale de 2008, au Canada comme à l'étranger, les décideurs ont accordé la priorité à une meilleure planification de la résolution afin d'atténuer les perturbations du marché causées par les défaillances d'institutions financières. Bien que l'essentiel des discussions porte sur les banques, les assureurs ont également retenu l'attention, en particulier les grandes sociétés d'assurance

« **Un gros merci à mon prédécesseur, Paul Kovacs, pour son leadership exemplaire et son immense contribution au succès de la Société au cours des 15 dernières années.** »

que les décideurs considèrent être « d'importance systémique ». Dans la foulée des accords de modalités d'intervention conclus avec les principaux organismes de réglementation du secteur canadien de l'assurance, la PACICC est plus susceptible d'être appelée à intervenir pour protéger les titulaires de police d'un assureur membre en difficulté avant qu'il devienne insolvable et sans que les tribunaux aient ordonné sa mise en liquidation. Nous devons travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour établir des protocoles et parvenir à des ententes concernant la participation de la PACICC en pareilles situations.

## Conclusion

Pour conclure, j'ai de nombreuses personnes à remercier. Un grand merci à mon prédécesseur, Paul Kovacs, pour son leadership exemplaire et son immense contribution au succès de la Société au cours des 15 dernières années. Merci également à notre président du conseil sortant, Lawrie Savage, pour ses orientations et son soutien sans faille au cours des 14 années qu'il a consacrées au service de la PACICC – les quatre dernières à titre de président. Je tiens également à exprimer ma gratitude au personnel de la PACICC pour la constance avec laquelle il accomplit un travail de grande qualité. Je remercie enfin tout particulièrement les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant les rôles de la Société.

Maintenant que la PACICC entame un nouveau chapitre de son histoire, je suis conscient que nous avons du pain sur la planche. Je suis du même souffle totalement convaincu qu'en travaillant de concert avec l'industrie et les organismes de réglementation, nous ferons en sorte que la PACICC d'aujourd'hui évolue pour continuer à s'acquitter de son mandat auprès de l'industrie de l'assurance de demain. 🇨🇦

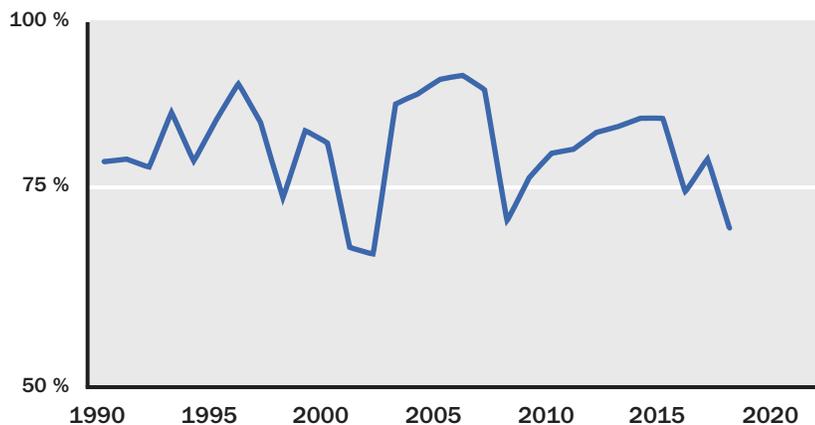
La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (PACICC) observe l'environnement dans lequel les assureurs IARD canadiens évoluent pour deux raisons :

- 1) Pour déterminer l'ampleur du risque d'insolvabilité auquel ses assureurs membres sont exposés;
- 2) Pour être prête à exercer son rôle dans le cadre d'insolvabilités futures.

### Évaluation du risque d'insolvabilité

Heureusement, aucun assureur IARD canadien n'a déclaré faillite en 2018. Il y a maintenant plus d'une décennie que les organismes de réglementation canadiens n'ont pas mis d'assureur en liquidation. Bien que l'on puisse y voir une longue période d'accalmie, cela n'est pas rare au sein de l'industrie de l'assurance. De plus en plus d'indices pointent toutefois vers une augmentation du risque d'insolvabilité auquel les assureurs membres de la PACICC sont exposés.

#### Assureurs ayant déclaré des bénéfices



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Une rentabilité soutenue est indispensable pour préserver la solvabilité des assureurs et la stabilité des primes. Les bénéfices non répartis constituent la principale source de capitaux pour les assureurs IARD au Canada. L'ensemble de l'industrie canadienne de l'assurance dispose maintenant d'un capital record de plus de 47,5 milliards de dollars. En plus d'être un gage de stabilité pour les consommateurs d'assurance, une industrie bien capitalisée favorise une saine concurrence et attire de nouvelles entreprises sur le marché.

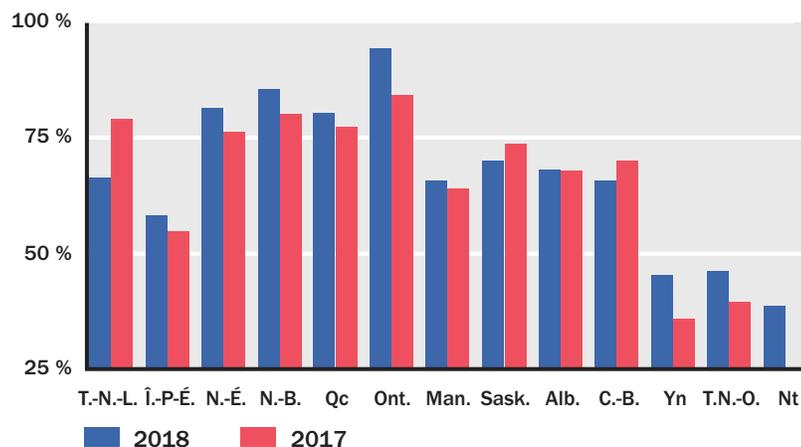
Dans un secteur concurrentiel, il n’y a rien d’anormal à ce que des assureurs déclarent des pertes au cours d’une période donnée. Normalement, au cours des 30 dernières années, plus de 80 % des assureurs ont déclaré des bénéfices chaque année. Cela veut dire que 20 % des assureurs ont essuyé des pertes. Pour la plupart de ces assureurs, il s’agissait d’une anomalie passagère puisqu’ils ont renoué rapidement avec la rentabilité au cours des trimestres subséquents. C’est un phénomène normal dans un marché concurrentiel.

La PACICC constate cependant une tendance troublante dans les résultats de l’industrie depuis 2016. Le nombre d’assureurs qui déclarent des pertes augmente. En 2018, seulement 68 % des assureurs membres de la PACICC ont dégagé des profits. C’est la troisième année d’affilée que le nombre d’assureurs membres non rentables est supérieur à la moyenne. En 2018, le nombre d’entreprises rentables a été à son plus bas depuis 2001-2002, qui avaient été les pires années de l’industrie. Une telle tendance n’est pas viable.

#### Assurance automobile – risque d’insolvabilité accru sur certains marchés

L’assurance automobile compte pour environ la moitié du marché canadien des assurances IARD. Sa rentabilité fluctue énormément et, depuis 20 ans, elle a fait l’objet de réformes constantes. Le produit ontarien d’assurance automobile, qui compte pour plus de 25 % des primes de l’industrie, ne semble pas avoir été rentable en 2018. L’assurance automobile fait en outre l’objet d’une réévaluation à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick. Si le passé est garant de l’avenir, une intervention de l’État sera nécessaire pour que l’assurance automobile redevienne rentable. Le moment, la nature et la viabilité du dernier train de réformes soulèvent beaucoup de questions. Tant que les réformes de l’assurance automobile ne seront pas officiellement adoptées, le risque d’insolvabilité de l’industrie demeurera accru.

#### Ratios sinistres-primes – Assurance automobile



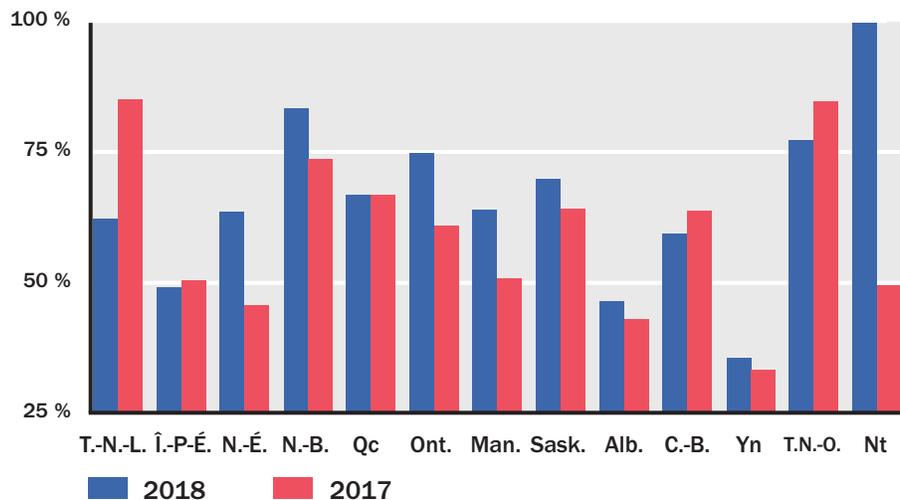
Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

L'assurance automobile à Terre-Neuve-et-Labrador représente une autre source de préoccupation. La province n'a pas apporté les mêmes changements que les autres provinces de l'Atlantique et, même si le coût des sinistres augmente plus vite que les primes, il n'y a aucun signe de réforme à court terme. Actuellement, le marché de Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas rentable et érode les fonds propres des assureurs. Le risque d'insolvabilité des assureurs qui offrent de l'assurance automobile dans cette province pourrait donc s'en trouver accru.

### Assurance des biens

En assurance des biens des particuliers, la plupart des marchés ont continué à bien se porter en 2018 et ont offert aux assureurs une source fiable de revenus et de capitaux. Le maintien d'un marché de l'assurance des propriétaires occupants sain et rentable est important pour l'économie canadienne.

#### Ratios sinistres-primes – Assurance des biens des particuliers



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

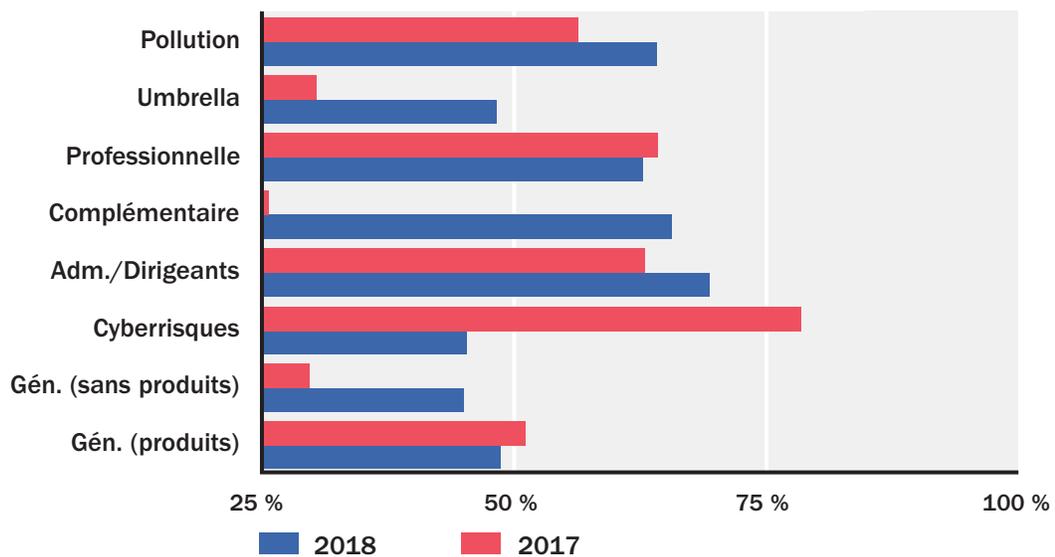
Toutefois, au cours des sept dernières années (durée moyenne d'un cycle de l'assurance au Canada), le coût des sinistres dans ce secteur a dépassé sur certains marchés la fourchette des 70 % à 75 % des primes encaissées. Des sinistres aussi coûteux donnent lieu à des marchés déficitaires pour les assureurs et drainent leur capital. Quand les résultats se détériorent, les assureurs doivent relever les taux et modifier les garanties pour que les primes encaissées couvrent le coût prévu des sinistres. De tels ajustements sont nécessaires pour préserver la stabilité à long terme de ces marchés.

Une grande inconnue plane toutefois sur l'assurance des biens des particuliers : la tendance à long terme du côté des catastrophes naturelles, qui se font de plus en plus fréquentes et dévastatrices. Au cours de la dernière décennie, il est devenu normal que le coût des sinistres résultant des catastrophes naturelles dépasse le milliard de dollars par année au Canada. Le problème n'est pas tant que des sinistres catastrophiques se produisent, mais le fait que les incendies de forêt de 2016 aient été de quatre à cinq fois plus dévastateurs que le pire scénario envisagé par l'industrie. L'ampleur des pertes est un signal que les sinistres provoqués par des catastrophes naturelles peuvent largement dépasser les prévisions.

Les assureurs doivent prévoir les coûts résultant des inondations en milieu urbain, des incendies de forêt et des autres risques liés à des phénomènes météorologiques violents afin d'en tenir compte dans la tarification de leurs produits. Bien que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes météorologiques compromette chaque année les bénéfices de l'industrie, contrairement aux risques de catastrophe que pose un tremblement de terre majeur, elle n'est pas considérée comme une menace à la solvabilité des assureurs..

### Assurance des entreprises

#### Ratios sinistres-primés – Assurance responsabilité civile



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

---

En assurance responsabilité civile des entreprises, la plupart des marchés canadiens avaient été rentables en 2017. Le marché canadien de l'assurance des entreprises est très concurrentiel et, en 2018, il semble avoir été rentable, ce qui a permis aux assureurs des entreprises d'accroître leurs fonds propres. La principale source de risque d'insolvabilité sur ce marché est l'offre de nouveaux produits d'assurance, comme les garanties contre les cyberrisques et autres garanties connexes, et les difficultés que posent une souscription et une tarification rentables de ces risques. Cela est crucial, car les travaux de la PACICC sur les causes de faillite chez les assureurs font invariablement le constat qu'une tarification et des provisions inadéquates sont les principales causes d'insolvabilité dans le secteur de l'assurance.

### **Préparation de la PACICC**

Depuis trois ans, deux facteurs ont amélioré la préparation de la PACICC à une éventuelle insolvabilité.

#### **Guides d'intervention**

En 2016, le conseil d'administration de la PACICC a créé un Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation. Siègent à ce comité les administrateurs de la PACICC qui ne sont pas issus de l'industrie. Il a pour mandat de servir au besoin de tribune pour des discussions confidentielles avec les organismes de réglementation

L'Autorité des marchés financiers a publié ses nouvelles modalités d'intervention en 2016. En 2018, c'était au tour du Bureau du surintendant des institutions financières de faire paraître son nouveau Guide d'intervention auprès des sociétés d'assurances multirisques fédérales. Dans un document comme dans l'autre, le rôle important de la PACICC est clairement énoncé. Il s'agit là d'une étape importante pour la PACICC. Les consommateurs d'assurance canadiens ont tout avantage à ce que la PACICC et les organismes de réglementation travaillent de concert à clarifier leurs fonctions et leurs responsabilités respectives avant qu'une insolvabilité survienne.

La principale différence entre les nouveaux guides d'intervention et les versions précédentes est que, lorsqu'un assureur membre de la PACICC éprouvera des difficultés, la Société aura dorénavant des discussions avec les organismes de réglementation plus tôt dans le processus, et elle aura accès à plus d'information que par le passé.

### **Capacité de cotisation non grevée**

La mise en liquidation par les organismes de réglementation d'assureurs pour qui la PACICC avait dû prélever des cotisations auprès de ses membres est maintenant entièrement close. Il ne subsiste aucune réclamation en suspens ou non réglée.

L'intervention de la PACICC dans le dossier d'insolvabilité de Reliance incluait la responsabilité éventuelle de protéger les actifs advenant une évolution négative.

Cette ponction éventuelle dans la capacité de cotisation de la PACICC a disparu avec la fermeture du dossier.

### **Perspectives**

La plupart des assureurs membres de la PACICC disposent de bonnes assises financières pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe des disparités importantes dans la rentabilité et la capitalisation des sociétés d'assurance, des indicateurs portant sur l'ensemble de l'industrie montrent que, au Canada, la vaste majorité des assureurs IARD sont adéquatement capitalisés et bien préparés à relever les défis que l'avenir leur réserve. 🇨🇦

## Gestion du risque d'entreprise

Le profil de risque de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (PACICC), qui se compose des risques jugés prioritaires par la Société, était stable au moment de la publication du présent rapport annuel (avril 2019). Ces risques sont au nombre de neuf et sont résumés dans la grille qui suit.

### Profil de risque (avril 2018)

		Risque inhérent			
		Très faible	Faible	Moyenne	Élevée
Incidence	Très élevée	<b>Risque financier</b> 1-1 Coûts d'une insolvabilité dépassant le risque limite / l'appétence au risque			
	Élevée		<b>Risques liés à la réglementation</b> 1-5 Nouvelles lois 1-6 Hausse des indemnités		
	Moyenne		<b>Risques opérationnels</b> 1-7 Ressources requises 1-8 Coûts inattendus en cas d'insolvabilité	<b>Risques liés à la réglementation</b> 1-3 Réglementation des taux <b>Risques opérationnels</b> 1-9 Inexpérience des liquidateurs	
	Faible				<b>Risques liés à la réglementation</b> 1-2 Supervision de la solvabilité 1-4 Législation périmée régissant les liquidations
		Très faible	Faible	Moyenne	Élevée
		Probabilité			

La PACICC estime qu'un seul d'entre eux, s'il se concrétisait, serait suffisamment grave pour l'empêcher de s'acquitter de ses obligations envers les titulaires de police. Il s'agit du risque qu'un séisme catastrophique (ou un autre événement perturbateur) provoque la faillite d'une grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs plus modestes (risque 1-1). Une telle catastrophe pourrait entraîner des coûts d'insolvabilité supérieurs au risque limite ou à l'appétence au risque de la PACICC, que le conseil d'administration a établi à deux fois la capacité annuelle de cotisation générale de la Société (actuellement de 1,7 milliard de dollars). L'incapacité de la PACICC à s'acquitter rapidement de ses obligations envers les titulaires de police pourrait entacher sa propre réputation, certes, mais aussi celle de toute l'industrie des assurances IARD. C'est pourquoi la PACICC s'est fixé comme grande priorité d'atténuer ce risque.

### Risques prioritaires de la PACICC (profil de risque)

- 1-1 Un séisme catastrophique ou un autre événement provoque la faillite d'une très grande société d'assurance ou celle de plusieurs assureurs plus modestes, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite / l'appétence au risque de la PACICC (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale)
- 1-2 Pratiques de surveillance en deçà des normes minimales de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)
- 1-3 Réglementation des taux qui place des assureurs en situation d'insolvabilité
- 1-4 Législation périmée régissant les liquidations
- 1-5 Changements défavorables apportés à la législation sur l'assurance
- 1-6 Possibilité que la PACICC soit contrainte d'accroître la couverture et les indemnités accordées
- 1-7 Le risque 1-1 crée des besoins exceptionnels en ressources humaines
- 1-8 Un manque de données financières sur les membres entraîne des coûts inattendus en cas d'insolvabilité
- 1-9 « Disparition » d'une grande partie de l'expertise en liquidation des sociétés d'assurances IARD

Le gouvernement du Canada s'efforce actuellement de trouver comment « réduire les risques systémiques éventuels de tremblements de terre extrêmes pour les assureurs multirisques sous réglementation fédérale ». La PACICC et le Bureau d'assurance du Canada (BAC) se sont associés pour contrer ce risque et discutent en particulier de la possibilité que le gouvernement fédéral accorde un prêt de soutien à la Société advenant un séisme catastrophique. La PACICC utiliserait le prêt consenti pour régler les demandes d'indemnité admissibles des titulaires de police de ses assureurs membres en faillite plutôt que d'être contrainte de compter uniquement sur le prélèvement de cotisations générales, lequel risquerait d'entraîner une réaction en chaîne au sein de l'industrie. Selon la proposition actuelle de la PACICC et du BAC, le prêt serait remboursé au fil du temps au moyen d'une forme quelconque de cotisation extraordinaire sur les primes futures. C'est ce modèle qui sous-tend les discussions les plus récentes avec Finances Canada.

Même s'il s'agit d'un plan judicieux à l'égard duquel la PACICC estime que des progrès ont été accomplis, il sera coûteux et complexe compte tenu de l'ampleur du risque. Sa mise en œuvre prendra du temps. Les parties prenantes doivent savoir qu'un risque résiduel subsiste pour la PACICC et l'industrie des assurances IARD tant qu'une solution efficace ne sera pas trouvée.

Le document *Risk Management Report* (en anglais seulement), qui se trouve sur le site Web de la PACICC au [www.pacicc.ca](http://www.pacicc.ca), contient de plus amples renseignements à ce sujet, y compris un registre complet des risques.

---

## **Forum des gestionnaires de risques**

Le Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD de la PACICC a clos avec succès sa cinquième année complète d'activité en 2018. Fort d'un programme solide et soigneusement planifié de rencontres et de webinaires sur les risques et les enjeux émergents de l'industrie, le Forum s'est constitué un vaste bassin de membres parmi les professionnels et les chefs de la gestion des risques des assureurs IARD canadiens. Les commentaires recueillis auprès des membres à la suite des activités sont très positifs. Du point de vue de la PACICC, le Forum atteint tous ses objectifs.

## **Mandat du Forum des gestionnaires de risques**

- Discuter des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et les mettre en commun.
- Examiner et communiquer de l'information d'actualité sur la gestion des risques.
- Servir de ressource en gestion des risques pour la PACICC et pour les organismes de réglementation de l'assurance.
- Discuter des risques majeurs actuels et des risques émergents importants au sein de l'industrie.
- Fournir des ressources, des références et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

## **Calendrier des activités de 2018 et sujets de discussion**

### ***Rencontres***

- 5 avril Le BSIF fait le point sur les enjeux de l'industrie
- 5 septembre Contrats d'assurance et IFRS 17
- 31 octobre Point de vue d'un directeur général sur la GRE

### ***Webinaires sur les risques émergents***

- 21 février Changements climatiques
- 16 mai La légalisation de l'accès à la marijuana
- 25 octobre L'intelligence artificielle et l'apprentissage machine

## **Calendrier des activités de 2019 et sujets de discussion**

### ***Rencontres***

- 3 avril Le BSIF fait le point sur les enjeux actuels
- 4 septembre Rôle des organismes de réglementation provinciaux
- Novembre\* Point de vue d'un chef de la direction général sur la GRE (\*date à confirmer)

### ***Webinaires sur les risques émergents***

- 20 février Conversation avec des assureurs concernant l'identification des risques
- 15 mai Psychologie des protections de cybersécurité
- 16 octobre Innovation et produits





KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Comptables professionnels agréés  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, bureau 4600  
Toronto (Ontario) M 5H 2S5

Téléphone 416-777-8500  
Télécopieur 416-777-8818  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation  
en matière d'assurances IARD

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (l'« Entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**KPMG s.r.l. / SENCRL.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 7 mars 2019  
Toronto, Canada

**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2018, avec information comparative de 2017  
(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Actifs</b>		
Trésorerie (note 7)	23 348 \$	22 637 \$
Placements (note 7)	54 365	53 870
Intérêts courus	206	193
Cotisations à recevoir	34	3
Autres débiteurs	54	58
<b>Total des actifs</b>	<b>78 007 \$</b>	<b>76 761 \$</b>

**Passifs et capitaux propres**

<b>Passifs</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs	359 \$	138 \$
Provisions (note 6)	-	39
Total des passifs	359	177
<b>Capitaux propres</b>		
Excédent de fonctionnement	1 476	1 657
Excédent de liquidations	21 098	20 822
Fonds d'indemnisation	55 074	54 105
Total des capitaux propres	77 648	76 584
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>78 007 \$</b>	<b>76 761 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration



Lawrie Savage, *président du conseil*



Bruce Thompson, *administrateur*

## État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec information comparative de 2017  
(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Produits de fonctionnement</b>		
Cotisations des membres	1 444 \$	1 431 \$
Produits financiers	37	20
Financement provenant des liquidations et autres	163	179
	1 644	1 630
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	925	803
Recherche et honoraires de consultants	278	206
Bureaux	171	153
Gestion des placements	85	85
Conseil d'administration	79	69
Frais juridiques	34	34
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	45	45
Déplacements	48	82
Téléphone et poste	19	20
Mobilier et matériel	42	27
Impression et fournitures de bureau	23	26
Assurance	14	15
Services bancaires	5	1
Divers	57	67
	1 825	1 633
Excédent des charges par rapport aux produits – Fonctionnement	(181)	(3)
<b>Liquidations [note 5 b)]</b>		
Produits financiers	370	194
Charges diverses	(94)	(130)
Excédent des produits par rapport aux charges – Liquidations	276	64
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Produits financiers	969	960
Excédent des produits par rapport aux charges – Fonds d'indemnisation	969	960
<b>Résultat global total</b>	<b>1 064 \$</b>	<b>1 021 \$</b>

Tous les produits sont attribuables aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## États financiers (suite)

### État des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec information comparative de 2017  
(en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidations	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2016	1 660 \$	20 758 \$	53 145 \$	75 563 \$
Résultat global	(3)	64	960	1 021
Solde au 31 décembre 2017	1 657	20 822	54 105	76 584
Résultat global	(181)	276	969	1 064
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>1 476 \$</b>	<b>21 098 \$</b>	<b>55 074 \$</b>	<b>77 648 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

### Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec information comparative de 2017  
(en milliers de dollars)

	2018	2017
<b>Cash provided by (used in):</b>		
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :</b>		
Activités opérationnelles		
Fonctionnement	(181) \$	(3) \$
Liquidations	276	64
Fonds d'indemnisation	969	960
Amortissement des primes et escomptes sur obligations	126	319
Variation des intérêts courus	(13)	61
Variation des débiteurs	(27)	(11)
Variation des fournisseurs, autres créditeurs et provisions	182	(134)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 332	1 256
<b>Activités d'investissement</b>		
Échéance des placements	17 673	12 296
Acquisition de placements	(18 294)	(13 955)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(621)	(1 659)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	771	(403)
Trésorerie au début de l'exercice	22 637	23 040
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>23 348 \$</b>	<b>22 637 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « PACICC » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La PACICC a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la PACICC. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la PACICC donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 incluent les fonds de la Société.

### 1. Base de préparation

#### a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été approuvée par le conseil d'administration le 7 mars 2019.

#### b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds. Les produits financiers versés dans le fonds de liquidation sont ajoutés aux actifs détenus dans ce fonds. À l'occasion, des dividendes de liquidation sont versés dans le fonds de liquidation lorsqu'un liquidateur dispose d'un excédent de trésorerie après la mise en liquidation d'une entité d'assurance.

#### c) Base d'évaluation

Le coût historique sert de base d'évaluation, sauf pour les obligations, qui sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation, et pour les placements à court terme, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

#### e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

#### f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

## 2. Principales méthodes comptables

### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés à la juste valeur.

### b) Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »). IFRS 9 comprend trois catégories principales d'évaluation des actifs financiers, soit au coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement se fait généralement selon le modèle économique suivi pour la gestion de l'actif financier et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Les catégories de l'ancienne norme IAS 39 (détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente) ont été éliminées.

IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, à ceux évalués à la JVAERG et aux créances locatives.

La Société classait auparavant son portefeuille d'obligations comme si celles-ci étaient détenues jusqu'à l'échéance, selon la norme IAS 39, et les évaluait au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société classe ses actifs financiers comme étant évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Par conséquent, aucun changement n'a été apporté à l'évaluation.

La Société n'a pas retraité les chiffres comparatifs de l'exercice précédent au moment de la transition, comme le permet IFRS 9. En l'absence d'ajustement de l'évaluation, aucun ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués de l'exercice en cours n'a été nécessaire. Le nouveau classement adopté par la Société a été effectué après évaluation du modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.
- Ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La Société a évalué son modèle économique et, ce faisant, elle a pris en compte les éléments suivants :

- les politiques et les objectifs établis de la Société, qui est par nature un organisme sans but lucratif;
- le rendement du portefeuille et le mode d'évaluation du rendement;
- la fréquence, le volume et le moment des ventes d'obligations au cours des périodes antérieures.

La Société a conclu qu'elle détenait ses actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et sans intention d'effectuer régulièrement des transactions.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

- (i) Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts

Aux fins de cette évaluation, le principal s'entend de la juste valeur des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Le principal peut cependant varier au fil du temps, s'il y a, par exemple, des remboursements de principal.

Les intérêts s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû au cours d'une période donnée et pour les autres risques qui se rattachent à un prêt de base.

Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Société a tenu compte des modalités contractuelles de l'instrument financier. Pour ce faire, la Société a pris en considération les facteurs suivants :

- les éventualités susceptibles de modifier le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les clauses d'effet de levier;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation;
- les modalités susceptibles de limiter le droit de la Société aux flux de trésorerie;
- les clauses qui modifient la contrepartie pour la valeur temps de l'argent.

Compte tenu des facteurs qui précèdent, la Société a conclu que tous les actifs financiers respectent le critère voulant qu'ils donnent lieu uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

- (ii) Dépréciation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue (« PCA ») associée à ses titres d'emprunt évalués au coût amorti. IFRS 9 exige que la PCA soit fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance et de la perte qui en résulterait.

Les actifs financiers détenus au coût amorti ou évalués à la JVAERG doivent être soumis à un test de dépréciation. IFRS 9 requiert que la dépréciation soit divisée en deux grandes catégories : les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les entités doivent généralement comptabiliser une dépréciation dans la catégorie des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, à moins d'une augmentation significative du risque de crédit, auquel cas elles doivent comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif considéré.

La Société a évalué son portefeuille d'obligations et s'est prévalu de l'exception relative aux actifs financiers comportant un risque de crédit faible prévue dans IFRS 9, qui l'exempte de la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie (dépréciation).

Le risque de crédit peut être considéré comme faible si les trois conditions suivantes sont réunies :

- L'instrument comporte un risque de défaillance faible.
- L'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme. contractual cash flow obligations in the near term; and

- Cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Comme la note 13 l'indique, la Société investit dans des titres considérés de « catégorie investissement » par une agence de notation externe.

La Société avait adopté la simplification autorisée pour les créances clients, laquelle permet de comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale. Dans le présent jeu d'états financiers, les créances clients ne contiennent aucune composante financement importante.

- (iii) Pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir

La PCA pour les 12 mois à venir s'entend de la portion de la PCA sur la durée de vie que représente la PCA résultant des cas de défaillance dont l'instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Société définit les cas de défaillance comme étant des défauts de paiements contractuels de coupons et de principal.

- (iv) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En l'absence de composante financement importante, il n'y a pas d'incidence de la valeur temps de l'argent.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

**c) Provisions :**

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

**d) Contrat de location simple**

À la date de conclusion d'un accord, la Société détermine si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif s'il donne à la Société le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Tous les contrats de location de la Société sont considérés comme des contrats de location simples et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### f) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)

La norme IFRS 15 a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les entités qui appliquent les normes IFRS. La Société a évalué ses sources de produits conformément aux exigences de la norme. Cela n'a eu aucune incidence significative sur la comptabilisation des produits de la Société. Par conséquent, les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités lors du passage à la nouvelle norme.

#### (i) Cotisations des membres

Toutes les provinces et tous les territoires ont édicté des lois ou adopté des règlements qui imposent aux sociétés d'assurances IARD désireuses d'obtenir un permis de conclure un contrat d'adhésion avec la Société. Ni l'assureur ni la PACICC ne peuvent résilier ce contrat d'adhésion, qui ne devient caduc que six mois après la révocation ou l'annulation d'un permis d'assurance par l'autorité compétente. Cette adhésion constitue le contrat qui lie les différents assureurs IARD à la Société. Les membres paient des cotisations à la Société. Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits quand elles deviennent exigibles chaque trimestre. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doit être considérablement modifié. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une mise en liquidation correspond à l'estimation des besoins de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

#### (ii) Dividendes de liquidation

Il arrive qu'à la suite d'une liquidation, la Société touche des dividendes si le processus de liquidation dégage un excédent. Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

#### (iii) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

### IFRS 16 – Contrats de location (« IFRS 16 »)

L'IASB a publié la norme IFRS 16 le 13 janvier 2016. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du

1<sup>er</sup> janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui, au plus tard à la date de première application d'IFRS 16, appliquent déjà IFRS 15. IFRS 16 remplacera IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »). Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, qu'elle oblige à déclarer les éléments d'actif et de passif de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si le bien sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un élément d'actif au titre du droit d'utilisation, qui représente son droit d'utilisation du bien sous-jacent, et une obligation locative, qui représente son obligation de payer un loyer. Cette norme reprend en grande partie le traitement comptable s'appliquant aux preneurs prescrit par la norme IAS 17, mais elle leur impose d'améliorer l'information à fournir. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location sont touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont été prévues. La Société compte adopter IFRS 16 dans ses états financiers à compter de l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur la présentation de l'information financière est en cours d'évaluation.

## 4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives au fonds d'administration générale et aux dossiers d'insolvabilité :

### a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

### b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

### c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la Société pour Markham General s'élevaient à 22 891 298 \$. Elles ont toutes été comptabilisées avant 2014. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 21 176 272 \$. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 15 485 074 \$, dont 102 765 \$ ont été comptabilisés en 2015. La Société n'a constitué aucune provision (aucune provision en 2017) pour le paiement d'indemnités futures.

### d) Fonds de Canadian Millers'

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la Société a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement d'indemnités. La Société a touché jusqu'ici des dividendes de liquidation de 3 757 412 \$. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 740 480 \$. Cette société d'assurance a été totalement liquidée et le tribunal a relevé le liquidateur de ses fonctions.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec information comparative de 2017  
(en milliers de dollars)

### 4. General and designated funds (continued)

#### e) Fonds de Reliance

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la Société et le liquidateur et à toute provision dans la capacité de cotisation générale de la PACICC pour garantir cet accord. La Société continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

#### f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités versées par la Société se chiffrent à 5 311 793 \$. La Société a reçu jusqu'ici des dividendes de liquidation totalisant 5 731 578 \$; aucun dividende n'a été touché en 2018.

#### g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$. Ils ont tous été reçus avant 2014. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 659 \$. Elle a déclaré des remboursements se chiffrent à 5 275 969 \$ en 2008, dont la totalité a été distribuée, sauf 75 148 \$. Un montant supplémentaire de 3 312 228 \$ a été remboursé en 2011 [note 8 b) et c)]. En 2013, les 75 148 \$ non distribués en 2008 ont été virés au fonds d'indemnisation [note 8 d)].

#### h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la Société, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. La Société a reçu jusqu'ici des dividendes de liquidation de 6 173 061 \$; aucun dividende n'a été touché en 2018. La Société a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 710 962 \$ et elle a contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société se chiffrent à 6 600 946 \$.

#### i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la Société a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 488 788 \$ et elle a contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 2 070 297 \$.

#### j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La Société a versé plusieurs indemnités et elle a obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

## 5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

(a) État de la situation financière au 31 décembre 2018

	Fonctionnement	Indemnisation	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers*	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
<b>Actifs</b>													
Trésorerie	1 497 \$	544 \$	– \$	1 108 \$	2 842 \$	– \$	2 465 \$	282 \$	854 \$	630 \$	16 \$	13 110 \$	23 348 \$
Placements	–	54 365	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	54 365
Intérêts courus	3	165	–	2	5	–	5	–	1	2	–	23	206
Débiteurs interfonds	179	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	179
Autres débiteurs	88	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	88
<b>Total des actifs</b>	<b>1 767 \$</b>	<b>55 074 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>2 847 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 470 \$</b>	<b>282 \$</b>	<b>855 \$</b>	<b>632 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>13 133 \$</b>	<b>78 186 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>													
<b>Passifs</b>													
Fournisseurs et autres crédateurs	291 \$	– \$	68 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	359 \$
Créditeurs interfonds	–	–	–	4	20	–	13	23	3	3	16	97	179
<b>Total des passifs</b>	<b>291</b>	<b>–</b>	<b>68</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>97</b>	<b>538</b>
<b>Capitaux propres</b>													
Excédent de fonctionnement	1 476	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 476
Excédent de liquidations	–	–	(68)	1 106	2 827	–	2 457	259	852	629	–	13 036	21 098
Excédent d'indemnisation	–	55 074	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	55 074
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 476</b>	<b>55 074</b>	<b>(68)</b>	<b>1 106</b>	<b>2 827</b>	<b>–</b>	<b>2 457</b>	<b>259</b>	<b>852</b>	<b>629</b>	<b>–</b>	<b>13 036</b>	<b>77 648</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>1 767 \$</b>	<b>55 074 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>2 827 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 470 \$</b>	<b>282 \$</b>	<b>855 \$</b>	<b>632 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>13 133 \$</b>	<b>78 186 \$</b>

#### k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, laquelle a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

#### l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités versées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. Un remboursement supplémentaire de 1 638 758 \$ a été remis aux membres en 2011 [note 8 c)]. La Société a payé toutes les indemnités et elle a touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. Les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La Société n'a aucune autre obligation dans ce dossier.

### 5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation (suite)

#### b) Produits et charges liés aux liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Produits											
Placements	- \$	19 \$	50 \$	- \$	43 \$	5 \$	14 \$	11 \$	- \$	228 \$	370 \$
Charges											
Frais	69	3	(15)	-	(15)	10	-	-	-	42	94
<b>Résultats nets des liquidations</b>	<b>(69) \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>186 \$</b>	<b>276 \$</b>

#### c) Changements à l'excédent de liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Excédent de liquidations total
Solde au 31 décembre 2016	50 \$	1 084 \$	2 744 \$	- \$	2 382 \$	273 \$	829 \$	612 \$	- \$	12 784 \$	20 758 \$
Résultat global	(49)	6	18	-	17	(9)	9	6	-	66	64
Solde au 31 décembre 2017	1	1 090	2 762	-	2 399	264	838	618	-	12 850	20 822
Résultat global	(69)	16	65	-	58	(5)	14	11	-	186	276
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>(68) \$</b>	<b>1 106 \$</b>	<b>2 827 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 457 \$</b>	<b>259 \$</b>	<b>852 \$</b>	<b>629 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>13 036 \$</b>	<b>21 098 \$</b>

### 6. Provisions

	Remboursements non réclamés	Liquidations				Total
		GISCO	Maplex	Hiland	Markham General	
Solde au 31 décembre 2016 et 2017	- \$	21 \$	- \$	18 \$	- \$	39 \$
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés	-	(21)	-	(18)	-	(39)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

### 7. Instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	23 348 \$	23 348 \$	22 637 \$	22 637 \$
Placements à court terme	5 527	5 527	5 467	5 432
Obligations	48 838	48 784	48 403	48 214
	<b>77 713 \$</b>	<b>77 659 \$</b>	<b>76 507 \$</b>	<b>76 283 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers (continued)

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec information comparative de 2017  
(en milliers de dollars)

La trésorerie, les placements à court terme et les obligations sont comptabilisés au coût amorti. Des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir de 150 500 \$ ont été comptabilisées.

Il n'y a eu aucun changement de classement du coût amorti à la JVAERG ou à la JVRN.

Comme les méthodes comptables en faisaient mention, la Société s'est prévalu de l'exception prévue dans IFRS 19 relativement à la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, car ses actifs financiers sont considérés comme présentant un risque de crédit faible. Voir la note 13.

### a) Placements à court terme

La valeur comptable de ces placements totalise environ 5 527 000 \$ (5 467 000 \$ en 2017). Les placements à court terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel.

## 7. Instruments financiers (suite)

### b) Obligations

	Période à courir jusqu'à l'échéance			31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
	État	5 346 \$	28 113 \$	- \$	33 459 \$	1,60 % - 5,45 %	31 505 \$
Sociétés	4 666	10 713	-	15 379	1,67 % - 4,81 %	16 898	1,67 % - 4,81 %
	<b>10 012 \$</b>	<b>38 826 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>48 838 \$</b>	<b>1,60 % - 5,45 %</b>	<b>48 403 \$</b>	<b>1,60 % - 5,45 %</b>

## 8. Remboursement aux sociétés membres

- a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la PACICC a autorisé le remboursement à ses membres cotisants de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la PACICC a recouvrés et qui provenaient des actifs des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.
- Au 31 décembre 2011, la Société avait versé 19 516 296 \$ du montant total de 19 880 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 268 137 \$, la Société prévoit verser 16 037 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 252 100 \$ représente des remboursements non réclamés dont la Société s'attache encore à établir la propriété.
- b) Le 1<sup>er</sup> novembre 2006, le conseil d'administration de la Société a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.
- c) Le 8 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un remboursement supplémentaire de 4 950 986 \$ provenant des actifs de Maplex (3 312 228 \$) et d'Advocate (1 638 758 \$), dont les dossiers de liquidation sont maintenant clos. Des remboursements totalisant 4 909 135 \$ ont été distribués en décembre. Une dernière tranche de 41 851 \$ n'est pas distribuée parce que la Société s'attache à en établir la propriété.
- d) Au 31 décembre 2013, des provisions au titre des fonds non distribués de a) (268 137 \$), b) (75 148 \$) et c) (41 851 \$) ainsi que des fonds non réclamés de ces liquidations (192 862 \$) totalisant 577 998 \$ avaient été contrepassés et virés au fonds d'indemnisation.

e) En 2014, le conseil d'administration a approuvé le virement des soldes résiduels des liquidations de Maplex (22 000 \$) et d'Advocate (6 000 \$) au fonds d'indemnisation, car ces liquidations ont été réglées et les montants résiduels ont été jugés trop modestes pour être distribués aux membres.

f) En 2017, des provisions pour dividendes non réclamés de 74 283 \$ ont été reprises. Ce montant et des dividendes non distribués de 47 432 \$ qui restaient dans le fonds de liquidation ont été virés dans le fonds d'indemnisation (121 715 \$).

## 9. Capacité de cotisation

La PACICC peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2017) des primes émises couvertes, soit environ 903 865 500 \$ en 2018 (848 700 000 \$ en 2017). À la suite d'un accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation était réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société. Comme Canadian Millers' a été entièrement liquidée et que le tribunal a relevé le liquidateur de ses fonctions, cet accord de prêt n'a plus cours.

## 10. Matériel

Au 31 décembre 2018, le matériel acquis par la Société était entièrement amorti.

## 11. Engagements et éventualités

### a) Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

### b) Contrat de location

En 2017, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prenant fin le 31 décembre 2022 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 68 563 \$ par année.

### c) Remboursements futurs aux membres

Le 8 novembre 2018, le conseil d'administration de la PACICC a approuvé le remboursement des dividendes disponibles des liquidations de Canadian Millers', GISCO, Hiland, Beothic, Canadian Universal, Ontario General et Markham General, dont le liquidateur a été libéré et pour lesquelles il ne reste aucune réclamation à payer. Par souci de transparence, la PACICC a retenu les services d'un tiers pour l'aider à procéder à la distribution, qui aura lieu au début de 2019.

## 12. Informations sur la juste valeur

- a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	-
Niveau 2	48,784
Niveau 3	-
	<b>48 784 \$</b>

## 13. Gestion des risques financiers

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a élaboré une politique de placement exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	2018		2017	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	28 386 \$	58,1 %	26 835 \$	55,4 %
AA	9 121	18,7 %	8 789	18,2 %
A	9 261	19,0 %	9 761	20,2 %
BAA	469	1,0 %	481	1,0 %
BBB	1 601	3,2 %	2 537	5,2 %
<b>Total</b>	<b>48 838 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>48 403 \$</b>	<b>100 %</b>

### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2018, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 253 750 \$ (1 055 880 \$ en 2017) sur la valeur marchande des obligations.

### c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins en liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen de cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'un assureur membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes émises couvertes, soit environ 903 865 500 \$ en 2018 (848 700 000 \$ en 2017).

## 14. Rémunération

Le personnel clé de la Société se compose des membres de son conseil d'administration et de ses cadres supérieurs. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2018	2017
Jetons de présence	69 \$	67 \$
Salaires	709	618
Avantages divers	79	76
	<b>857 \$</b>	<b>761 \$</b>

**Conseil d'administration 2017-2018**

**Lawrie Savage**

**Président du conseil**

*Président*

Lawrie Savage & Associates Inc.

**Andrew Cartmell**

*Président-directeur général*

Saskatchewan Government Insurance

**Louis Durocher**

*Président-directeur général*

Heartland Farm Mutual Inc.

**Don Fox**

*Premier vice-président exécutif*

Intact Corporation financière

**Glenn Gibson**

*Président-directeur général*

The GTG Group

**Paul Kovacs**

*Président-directeur général*

PACICC

**Heather Masterson**

*Présidente-directrice générale*

Travelers Canada

**Lynn Oldfield**

*Présidente et chef de la direction*

Compagnie d'Assurance AIG  
du Canada

**Bruce Thompson**

*Consultant*

**Pete Walker**

*Chef de la production technique*

Aviva Canada Inc.

**Comités du conseil**

***Audit et risque***

Bruce Thompson (président)

Louis Durocher

Don Fox

Heather Masterson

Lawrie Savage

***Gouvernance***

***et ressources humaines***

Lawrie Savage (président)

Andrew Cartmell

Glenn Gibson

Lynn Oldfield

Pete Walker

***Liaison préinsolvabilité***

***avec les organismes de réglementation***

Lawrie Savage (président)

Glenn Gibson

Paul Kovacs

Bruce Thompson

**Personnel 2017-2018**

**Paul Kovacs**

*Président-directeur général*

**Personnel à temps plein**

**Grant Kelly**

*Économiste principal  
Vice-président, Analyse financière  
et affaires réglementaires*

**Ian Campbell**

*Vice-président, Opérations*

**Tracy Waddington**

*Directrice, Administration*

**Denika Hall**

*Administratrice*

**Employés contractuels et à temps partiel**

**Jim Harries**

*Conseiller spécial, Gouvernance et risque*

**Randy Bundus**

*Conseiller juridique de la Société*

**\*John Connor**

*Directeur, Réclamations*

**Adresse**

20, rue Richmond Est  
Bureau 210  
Toronto (Ontario) M5C 2R9  
Téléphone : 416-364-8677  
Télécopieur : 416-364-5889  
[www.pacicc.ca](http://www.pacicc.ca)

\*A pris sa retraite de la PACICC en 2018.

## Organismes provinciaux

### Colombie-Britannique

#### Frank Chong

*Surintendant intérimaire, Institutions financières*

Commission des institutions financières de la Colombie-Britannique  
555, rue Hastings Ouest, bureau 2800  
C.P. 12116  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 4N6  
Tél. : 604-653-7495  
Télé. : 604-660-3365  
[www.ficombc.ca](http://www.ficombc.ca)

### Alberta

#### Paul Owens

*Surintendant des assurances*

Conseil du Trésor et Finances  
Politique et réglementation du secteur financier Immeuble Terrace  
9515, 107<sup>e</sup> Rue, bureau 402  
Edmonton (Alberta) T5K 2C3  
Tél. : 780-427-8322  
Télé. : 780-420-0752  
[www.finance.alberta.ca](http://www.finance.alberta.ca)

### Saskatchewan

#### Ian McIntosh

*Surintendant adjoint des assurances*

Administration des affaires financières et des consommateurs  
1919, Saskatchewan Drive, bureau 601  
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2  
Tél. : 306-787-6700  
Télé. : 306-787-9006  
[www.fcaa.gov.sk.ca](http://www.fcaa.gov.sk.ca)

### Manitoba

#### J. Scott Moore

*Surintendant adjoint des assurances*

Direction de la réglementation des institutions financières  
404, avenue St. Mary, bureau 207  
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5  
Tél. : 204-945-2542  
Télé. : 204-948-2268  
[www.mbfinancialinstitutions.ca/index.fr.html](http://www.mbfinancialinstitutions.ca/index.fr.html)

### Ontario

#### Brian Mills

*Surintendant des services financiers par intérim*

Commission des services financiers de l'Ontario  
5160, rue Yonge, 17<sup>e</sup> étage, C.P. 85  
North York (Ontario) M2N 6L9  
Tél. : 416-250-7250  
Télé. : 416-590-7070  
[www.fsco.gov.on.ca](http://www.fsco.gov.on.ca)

### Québec

#### Patrick Déry

*Surintendant de l'encadrement de la solvabilité*

Autorité des marchés financiers  
2640, boulevard Laurier, 6<sup>e</sup> étage  
Québec, Québec G1V 5C1  
Tél. : 418-525-0337  
Télé. : 418-525-9512  
[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

### Nouvelle-Écosse

#### William Ngu

*Surintendant des assurances, caisses populaires et compagnies de fiducie et de prêts*

Ministère des Finances et Conseil du Trésor Nouvelle-Écosse,  
Division des institutions financières  
Bureau du surintendant des assurances  
C.P. 2271  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8  
Tél. : 902-424-7552  
Télé. : 902-424-1298  
[www.novascotia.ca](http://www.novascotia.ca)

---

## **Île-du-Prince-Édouard**

### **Robert Bradley**

*Surintendant des assurances*

Ministère de la Justice et de la Sécurité  
publique

105, rue Rochford

C.P. 2000

Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Tél. : 902-368-4550

Télé. : 902-368-5283

[www.princeedwardisland.ca](http://www.princeedwardisland.ca)

## **Nouveau-Brunswick**

### **Angela Mazerolle**

*Surintendante des assurances*

Commission des services financiers et  
des services aux consommateurs

225, rue King, bureau 200

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 1E1

Tél. : 886-993-2222

Télé. : 506-658-3059

[www.fcnb.ca](http://www.fcnb.ca)

## **Terre-Neuve-et-Labrador**

### **Renee Dyer**

*Surintendante des assurances*

Division de la réglementation des  
services financiers

Service TNL

Immeuble Confederation, bloc Ouest

2<sup>e</sup> étage

C.P. 8700

St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6

Tél. : 709-729-4909

Télé. : 709-729-3205

[www.servicenl.gov.nl.ca](http://www.servicenl.gov.nl.ca)

## **Territoires du Nord-Ouest**

### **Louise Lavoie**

*Contrôleure générale adjointe*

Gestion des services de comptabilité

Gouvernement des Territoires du  
Nord-Ouest

C.P. 1320 (YK-3)

Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9

Tél. : 867-767-9171

Télé. : 867-873-0269

[www.fin.gov.nt.ca/fr](http://www.fin.gov.nt.ca/fr)

## **Yukon**

### **Marni Bramabat**

*Surintendante des assurances*

Ministère des Services aux collectivités

C.P. 2703 (C-5)

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Tél. : 867-667-5111

Télé. : 867-667-3609

[www.community.gov.yk.ca/fr](http://www.community.gov.yk.ca/fr)

## **Nunavut**

### **Sean Michel Clark**

*Surintendant des assurances*

Ministère des Finances

Gouvernement du Nunavut

C.P. 2260

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Tél. : 1-800-316-3324

Télé. : 1-867-979-4221

[www.gov.nu.ca/fr](http://www.gov.nu.ca/fr)

## **Organisme fédéral**

### **BSIF**

#### **Jeremy Rudin**

*Surintendant*

Bureau du surintendant

des institutions financières

255, rue Albert, 12<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Tél. : 613-990-7788

Télé. : 613-990-5591

[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)

Affiliated FM Insurance Company	Corporation d'Assurances Affiliated FM
AIG Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance AIG du Canada
Alberta Motor Association Insurance Company	Alberta Motor Association Insurance Company
Allianz Global Risks U.S. Insurance Company	Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allied World Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance de spécialité Allied World
Allstate Insurance Company of Canada	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Alpha, compagnie d'assurances Inc.	ALPHA, compagnie d'assurances inc. (L')
American Agricultural Insurance Company	American Agricultural Insurance Company
American Bankers Insurance Company of Florida	American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride
American Road Insurance Company	Compagnie d'Assurance American Road
Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company	Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Arch ltée
Ascentus Insurance Ltd.	Assurances Ascentus ltée (Les)
Aspen Insurance U.K. Ltd.	Compagnie d'assurance Aspen UK
Associated Electric & Gas Insurance Services Ltd.	Services d'assurance associés électricité et gaz
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec	Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec (L')
AssurePro Insurance Company Limited	AssurePro Insurance Company Limited
Atlantic Insurance Company Ltd.	Atlantic Insurance Company Ltd.
Aviva General Insurance Company	Aviva Compagnie d'Assurance Générale
Aviva Insurance Company of Canada	Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
AXA Insurance Company	AXA Assurances
AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch)	AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne)
BCAA Insurance Corporation	BCAA Insurance Corporation
Belair Insurance Company Inc.	Compagnie d'assurance Belair Inc. (La)
Berkley Insurance Company	Compagnie d'Assurance Berkley
Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie (La)
British Columbia Life & Casualty Company	British Columbia Life & Casualty Company
CAA Insurance Company (Ontario)	CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Direct Insurance Inc.	Canadian Direct Insurance Inc.
Canadian Farm Insurance Corporation	Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company	Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'assurance (Le)
Canassurance, General Insurance Company Inc.	Canassurance, compagnie d'assurances générales inc.
Capitale Financial Group Inc. (La)	Capitale groupe financier inc. (La)
Carleton-Fundy Mutual Insurance Company	Carleton-Fundy Mutual Insurance Company

Certas Direct Insurance Company	Certas direct, compagnie d'assurances
Certas Home and Auto Insurance Company	Certas, compagnie d'assurances habitation et auto
Cherokee Insurance Company	Cherokee Insurance Company
Chubb Insurance Company of Canada	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Clare Mutual Insurance Company	Clare Mutual Insurance Company
Coachman Insurance Company	Coachman Insurance Company
Continental Casualty Company	Compagnie d'assurance Continental Casualty (La)
Co-operators General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (La)
CorePointe Insurance Company	Compagnie d'Assurance CorePointe (La)
Coseco Insurance Company	Compagnie d'Assurance Coseco
CUMIS General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (La)
Desjardins General Insurance Inc.	Desjardins Assurances Générales Inc.
Dominion of Canada General Insurance Company (The)	Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
Ecclesiastical Insurance Office PLC	Société des Assurances Ecclésiastiques
Echelon Insurance	Échelon Assurance
Economical Mutual Insurance Company	Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
Electric Insurance Company	Compagnie d'assurance Electric
Elite Insurance Company	Compagnie d'Assurances Élite (La)
Employers Insurance Company of Wausau	Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
Esurance Insurance Company of Canada	Esurance du Canada, Compagnie d'Assurance
Everest Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance Everest du Canada (La)
Factory Mutual Insurance Company	Factory Mutual Insurance Company
FCT Insurance Company Ltd.	Compagnie D'Assurances FCT Ltée
Federal Insurance Company	Compagnie d'assurances Fédérale
Federated Insurance Company of Canada	Federated, compagnie d'assurances du Canada (La)
Fenchurch General Insurance Company	Fenchurch Compagnie d'Assurance Générale
First North American Insurance Company	Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance (La)
Fortress Insurance Company	Fortress Insurance Company
General Reinsurance Corporation	General Reinsurance Corporation
Germania Mutual Insurance Company	Germania Mutual Insurance Company
GMS Insurance Inc.	GMS Insurance Inc.
Gore Mutual Insurance Company	Gore Mutual Insurance Company
Great American Insurance Company	Compagnie d'Assurance Great American
Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)	Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)

Groupe Ledor Inc., mutuelle d'assurance  
Guarantee Company of North America (The)

Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance  
Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique  
du Nord (La)

Hartford Fire Insurance Company Ltd.  
HDI Global SE Canada Branch  
HDI Global Speciality SE  
Heartland Farm Mutual Inc.

Compagnie d'Assurance Incendie Hartford (La)  
HDI Global SE (succursale canadienne)  
HDI Global Assurance Spécialités SE  
Heartland Farm Mutual Inc

Industrial-Alliance Insurance Auto and Home Inc.

Industrielle-Alliance, Assurance  
auto et habitation inc.

Industrial-Alliance Pacific General  
Insurance Corporation  
InnovAssur, General Insurance Inc.  
Insurance Company of Prince Edward Island  
Insurance Corporation of British Columbia  
Intact Farm Insurance Inc.  
Intact Insurance Company  
Ironshore Insurance Ltd.

Industrielle-Alliance Pacifique, Compagnie  
d'Assurances Générales  
InnovAssur, assurances générales inc.  
Insurance Company of Prince Edward Island  
Insurance Corporation of British Columbia  
Intact Assurance agricole inc.  
Intact Compagnie d'assurance  
Les Assurances Ironshore

Jevco Insurance Company  
Jewelers Mutual Insurance Company

Compagnie d'Assurances Jevco (La)  
Jewelers Mutual Insurance Company

King's Mutual Insurance Company

King's Mutual Insurance Company (The)

Legacy General Insurance Company  
Liberty Mutual Insurance Company  
Lloyd's Underwriters

Compagnie d'assurances générales Legacy  
Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (La)  
Les Souscripteurs du Lloyd's

MAX Insurance  
Mennonite Mutual Fire Insurance  
Company of Saskatchewan  
Millennium Insurance Corporation  
Missisquoi Insurance Company (The)  
Mitsui Sumitomo Insurance Company Ltd.  
Motors Insurance Corporation  
Munich Reinsurance America Inc.  
Mutual Fire Insurance Company  
of British Columbia (The)  
Mutuelle d'Église  
My Mutual Insurance Limited

MAX Insurance  
Mennonite Mutual Fire Insurance Company  
of Saskatchewan  
Millennium Insurance Corporation  
Compagnie d'Assurance Missisquoi (La)  
Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée  
Compagnie d'Assurance Motors (La)  
Réassurance Munich Amérique, Inc.  
Mutual Fire Insurance Company  
of British Columbia (The)  
Mutuelle d'Église  
My Mutual Insurance Limited

National Bank Life Insurance Company	Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie
National Liability & Fire Insurance Company	National Liability & Fire Insurance Company
New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)	New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)
Nordic Insurance Company of Canada (The)	Nordique, Compagnie d'assurance du Canada (La)
Northbridge General Insurance Corporation	Société d'assurance générale Northbridge
Novex Insurance Company	Novex Compagnie d'assurance
Old Republic Insurance Company of Canada	Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada (L')
Omega General Insurance Company	Omega Compagnie d'Assurance générale
Optimum Farm Insurance Inc.	Optimum Assurance Agricole Inc.
Optimum Insurance Company Inc.	Optimum Société d'Assurance Inc.
Optimum West Insurance Company	Optimum West Insurance Company
Orion Travel Insurance Company	Compagnie d'Assurance Voyage Orion
PAFCO Insurance Company	PAFCO compagnie d'assurance
Peace Hills General Insurance Company	Peace Hills General Insurance Company
Pembridge Insurance Company	Pembridge, compagnie d'assurance
Personal General Insurance Inc.	Personnelle, assurances générales Inc. (La)
Personal Insurance Company (The)	Personnelle, Compagnie d'Assurances (La)
Perth Insurance Company	Perth, Compagnie d'Assurance
Petline Insurance Company	Compagnie d'assurance Petline
Pilot Insurance Company	Pilot Insurance Company
Portage La Prairie Mutual Insurance Company	Portage La Prairie Mutual Insurance Company (The)
Primum Insurance Company	Primum compagnie d'assurance
Prince Edward Island Mutual Insurance Company	Prince Edward Island Mutual Insurance Company
Pro-Demnity Insurance Company	Pro-Demnity Insurance Company
Promutuel Réassurance	Promutuel Réassurance
Protective Insurance Company	Protectrice, société d'assurance (La)
Prysm General Insurance Inc.	Prysm assurances générales inc.
Quebec Assurance Company	Compagnie d'Assurance du Québec
RBC Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance RBC du Canada
Red River Valley Mutual Insurance Company	Red River Valley Mutual Insurance Company
Royal & SunAlliance Insurance Company of Canada	Royal & SunAlliance du Canada, société d'assurances
S & Y Insurance Company	S & Y Compagnie d'Assurance

Safety National Casualty Corporation  
Saskatchewan Mutual Insurance Company  
SCOR UK Company Limited (Canadian Branch)  
  
Scotia General Insurance Company  
Scottish & York Insurance Company Ltd.  
Security National Insurance Company  
Sentry Insurance, A Mutual Company  
SGI Canada  
SGI Canada Insurance Services Ltd.  
Shipowners' Mutual Protection & Indemnity Association (Luxembourg)  
  
Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.  
Sonnet Insurance Company  
South Eastern Mutual Insurance Company  
Sovereign General Insurance Company (The)  
SSQ, Insurance Company Inc.  
SSQ, Life Insurance Company Inc.  
Stanley Mutual Insurance Company  
Starr Insurance & Reinsurance Ltd.  
St. Paul Fire & Marine Insurance Company  
Sunderland Marine Mutual Insurance Company  
  
TD Direct Insurance Inc.  
TD General Insurance Company  
TD Home and Auto Insurance Company  
Technology Insurance Company Inc.  
Temple Insurance Company (The)  
T.H.E. Insurance Company  
Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Company Ltd.  
Traders General Insurance Company  
Trafalgar Insurance Company of Canada  
Trans Global Insurance Company  
Travelers Insurance Company of Canada  
Trisura Guarantee Insurance Company  
Triton Insurance Company  
TTC Insurance Company Limited

Safety National Casualty Corporation  
Saskatchewan Mutual Insurance Company  
SCOR UK Company Limited (succursale canadienne)  
  
Scotia Générale, compagnie d'assurance  
Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée  
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance  
Société mutuelle d'assurance Sentry (La)  
SGI Canada  
SGI Canada Insurance Services Ltd.  
Entreprise d'assurances Shipowners' Mutual Protection & Indemnity Association (Luxembourg) (L')  
  
Assurances Sompo Nipponkoa du Japon Inc.  
Compagnie d'assurance Sonnet  
South Eastern Mutual Insurance Company  
Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale (La)  
SSQ, Société d'assurance inc.  
SSQ, Société d'assurance-vie inc.  
Stanley Mutual Insurance Company  
Starr Insurance & Reinsurance Ltd.  
Compagnie d'Assurance Saint Paul  
Société d'assurance mutuelle maritime Sunderland Limitée  
  
TD assurance directe inc.  
Compagnie d'Assurances Générales TD  
Compagnie d'assurance habitation et auto TD  
Société d'assurance Technologie  
Compagnie d'assurance Temple (La)  
T.H.E. Insurance Company  
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée  
Compagnie d'Assurance Traders Générale  
Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada  
Compagnie d'assurances Trans Globale  
Compagnie d'Assurance Travelers du Canada (La)  
Compagnie d'assurance Trisura Garantie  
Compagnie d'assurance Triton  
TTC Insurance Company Limited

---

Unica Insurance Inc.	Unica assurances inc.
Unifund Assurance Company	Unifund, Compagnie d'Assurance
Unique General Insurance Inc. (L')	Unique Assurances Générales Inc. (L')
United General Insurance Corporation	United General Insurance Corporation
United States Liability Insurance Company	United States Liability Insurance Company
Verassure Insurance Company	Compagnie d'assurance Verassure
Virginia Surety Company Inc.	Virginia Surety Company Inc.
Waterloo Insurance Company	Waterloo, Compagnie d'Assurance
Wawanesa Mutual Insurance Company (The)	Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa (La)
Western Assurance Company	Western Assurance Company
Westland Insurance Company Limited	Westland Insurance Company Limited
Westport Insurance Corporation	Société d'assurance Westport
Wynward Insurance Group	Wynward Insurance Group
XL Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance XL Spécialité
Zenith Insurance Company	Compagnie d'Assurance Zénith
Zurich Insurance Company	Zurich Compagnie d'Assurances SA

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.